

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

n° 125-24 C

**Objet : RS - Approbation de la charte définissant les modalités de collaboration entre l'AURA HLM Savoie et Grand Chambéry dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement**

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 44

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Bábáa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmis - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffinat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 125-24 C

objet **RS - Approbation de la charte définissant les modalités de collaboration entre l'AURA HLM Savoie et Grand Chambéry dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que Grand Chambéry et l'AURA HLM Savoie ont rédigé une charte pour définir les conditions de leur collaboration dans le cadre des opérations immobilières, dans un objectif de cadrage et d'amélioration.

Les membres de l'AURA HLM Savoie s'engagent notamment à :

- étudier chaque projet de construction neuve, de réhabilitation et d'opération d'aménagement avec Grand Chambéry avant chaque dépôt d'autorisation d'urbanisme,
- respecter les prescriptions techniques définies avec Grand Chambéry,
- fournir les éléments de contrôle et un rapport de maîtrise d'œuvre d'exécution à Grand Chambéry.

Grand Chambéry s'engage notamment à :

- établir pour chaque projet une convention de raccordement avant le lancement de la consultation des entreprises,
- valider un plan de réalisation des ouvrages en cas de modification après la conclusion de la convention de raccordement,
- délivrer une attestation de conformité assortie, le cas échéant, de préconisations ou de réserves à lever ultérieurement,
- fournir les équipements de comptage individuel et collectif à chaque membre de l'AURA HLM.

En complément, une convention de raccordement sera établie à l'occasion de chaque opération immobilière, qui sera signée par le membre de l'AURA HLM maître d'ouvrage du projet.

La charte est établie pour une durée de cinq ans à compter de sa signature par les deux parties, elle est renouvelable par avenant.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la charte entre Grand Chambéry et l'AURA HLM de la Savoie et la convention de raccordement associée,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **125-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la charte définissant les modalités de collaboration entre l'AURA HLM Savoie et Grand Chambéry dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	Charte, Convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31852H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31852H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024